

Technologies sensibles, Bouleversements géopolitiques, Enjeur économiques:

LO allo d'histoire

1995-2015

HISTORIQUE

Dans la plupart des pays occidentaux, les exportations d'armes et de produits stratégiques font depuis très longtemps l'objet de contrôles stricts de la part des administrations nationales.

Toutefois, au lendemain de la seconde guerre mondiale, il est apparu également critique de contrôler des produits industriels qui pouvaient être indifféremment utilisés à des fins civiles mais aussi militaires (produits dits à double usage).

Mis en œuvre en 1949, l'objectif de ces nouveaux contrôles est de veiller à ne pas contribuer au renforcement du potentiel militaire de l'Union Soviétique et de ses alliés du Pacte de Varsovie.

Les produits concernés sont essentiellement les calculateurs, les matériels de télécommunications, les composants électroniques ou les matériaux évolués.

Un organisme secret le **Coordinating Committee for Multilateral Strategic Export Control** - ou **CoCom** - est chargé d'assurer ces contrôles.

L'émergence de nouvelles puissances et les risques liés aux armes de destruction massive ont conduit à la naissance d'autres instances de contrôle pour prévenir notamment le développement des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et des missiles capables de les projeter.

Les enjeux pour les états occidentaux sont d'empêcher leurs adversaires potentiels d'avoir accès à des biens et des savoir-faire sensibles, tout en favorisant l'exportation de produits – notamment de haute technologie - essentiels pour leur développement économique et le renforcement de leurs capacités industrielles.

Si la disparition de l'antagonisme Est-Ouest a permis d'alléger les procédures - la dissolution du CoCom en mars 1994 en est le signe le plus manifeste - l'instabilité internationale du monde contemporain maintient la menace que posent certains pays désireux d'acquérir des produits et technologies qualifiés de « proliférants ». Face à ces risques majeurs pour la sécurité internationale, les dirigeants des pays industrialisés ont été contraints de maintenir un contrôle sur certaines exportations sensibles :

- En 1993, des discussions sont engagées à un niveau international pour définir une organisation multilatérale, dite « Nouveau Forum » destinée à lutter contre les risques de prolifération. Ce Nouveau Forum verra le jour en décembre 1995 sous le nom de Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage et sera mis en application en juillet 1996.
- Les pays membres de l'ex-CoCom continuent, dans ce nouveau cadre, d'exercer une surveillance des transferts de produits double usage considérés comme stratégiques, ciblant de nouvelles destinations estimées sensibles au regard des risques pour la sécurité régionale ou internationale.

 Un règlement du Conseil Européen (N° 3381/94 du 19 décembre 1994) institue un régime communautaire de contrôle des exportations de biens à double usage qui nécessite une harmonisation entre ses 15 états membres.

Alors que les produits à double usage ne pouvaient pas circuler librement à l'intérieur de l'espace communautaire, ce nouveau régime permet – sauf exception – qu'ils s'échangent librement entre états membres, en contrepartie d'un contrôle renforcé aux frontières extérieures de la Communauté (aujourd'hui Union) européenne.

Ce règlement a été modifié en 2000, puis en 2003 et enfin en 2009 pour l'adapter aux évolutions de la Communauté européenne, ainsi qu'aux mutations technologiques comme géopolitiques, et fait l'objet de révisions ponctuelles, les dernières apportées à ce règlement datent d'octobre 2015.

Dans ce contexte complexe et en mutation permanente, il apparaît à certains qu'une organisation représentative - particulièrement au sein des industriels de l'Electricité, de l'Electronique et de l'Informatique concernés par l'exportation de la majorité de ces produits stratégiques - serait indispensable pour contribuer à l'élaboration de ces réglementations et faire connaître officiellement leur point de vue, alors que, dans un même temps, se manifeste une tendance à vouloir accroître leur champ de responsabilité.

CoCom (COrdination COmmittee for Mulltilateral strategic export-control)

1949: 6 members

1989 : 17 members

organization and procedures

- an unofficial body requiring national regulations
- a permanent structure
- 3 specific lists of commodities/technologies subject to export restrictions + regular updating particularly in 1992
- a list of targeted countries but derogations
- national procedure harmonization

Wassenaar Arrangement

11 july 1996 : signature



- prevention of dual-use goods and arms accumulation
- completes existing control bodies

Principles

- Transparency in transfers: information exchange - common analysis on regional risks

Participants

41 countries including Russia China and Israël are not members

Structure

- a permanent secretary

NAISSANCE DU SIEPS

A la fin des années 80, le contrôle de ces produits - dits stratégiques ou sensibles - prend une dimension internationale de plus en plus complexe : le poids des Etats-Unis sur ces questions se fait plus important et de nouveaux régulateurs voient le jour, notamment la Commission européenne.

Une telle situation justifie une veille coordonnée et des actions concertées entre les industriels concernés.

Au sein de la FIEE (aujourd'hui devenue la FIEEC – Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communications), sur l'initiative de Dominique Lamoureux, un groupe d'industriels décide de se réunir régulièrement au sein d'une Commission Fédérale pour traiter de la question critique de l'exportation des biens et technologies civils qui peuvent trouver des applications militaires (i.e., des biens à double usage).

La pertinence des sujets traités est telle que, de cette Commission Fédérale, nait le 11 mai 1995, le SIEPS (Syndicat des Industries Exportatrices de Produits Stratégiques), un syndicat dédié exclusivement à ces questions.

Cette initiative reçoit un accueil favorable de la part des Ministères français de l'Industrie et des Affaires Etrangères ainsi que du CNPF de l'époque.

LES PREMIERS HOMMES DU SIEPS

MICHEL LÉGER	Directeur du Service Exportation Produits Sensibles de la FIEE
Alain Paquier	Remplace M. Léger et devient Secrétaire Général du SIEPS
PHILIPPE GUIBERT	Succède à A. Paquier en 1997 et devient Délégué général du SIEPS
Dominique Lamoureux	(Thomson-CSF) - Président du SIEPS
JACQUES NICOLLET D'AJOUX	(Bull) - Vice-Président et Trésorier du SIEPS
Bernard Daguzan	(Schneider Electric), un adhérent de 20 ans.

Annonce de la création du SIEPS - les echos - 20/07/95

Les Echos.fr

SIEPS Alain PAQUIER

LES ECHOS | LE 20/07/1995

Alain Paquier est nommé secrétaire général du Syndicat des industries exportatrices de produits stratégiques (SIEPS), récemment créé. Présidé par Dominique Lamoureux, secrétaire général de la direction internationale de Thomson-CSF, le SIEPS a pour principal objectif la représentation des intérêts des entreprises électriques, électroniques et informatiques exportant des produits industriels soumis à une réglementation spécifique en raison de leur utilisation duale, civile ou militaire. Alain Paquier, cinquante et un ans, ancien officier de marine de l'Ecole navale, ancien auditeur de l'IHEDN (Institut des hautes études de la Défense nationale), est également directeur adjoint des affaires techniques et normalisation de la Fédération des industries électriques et électroniques depuis septembre 1994.

Communiqué de nomination du Délégué Général

SYNDICAT DES INDUSTRIES EXPORTATRICES DE PRODUITS STRATEGIQUES S.I.E.P.S.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur Philippe GUIBERT est nommé à compter du 13 juin 1997, Délégué général du Syndicat des Industries Exportatrices de Produits Stratégiques (SIEPS) en remplacement de M. Alain PAQUIER.

[...]

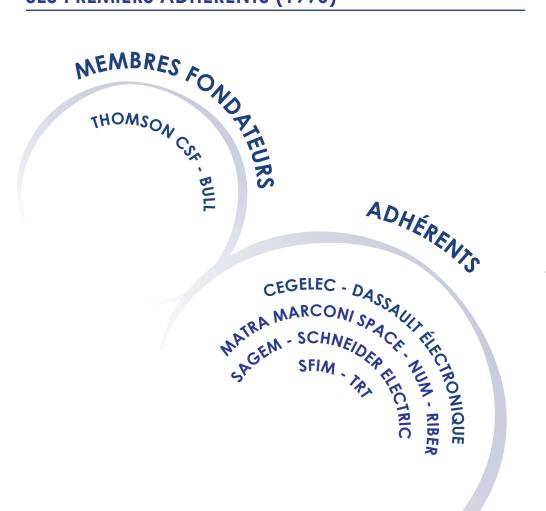
Philippe GUIBERT, 48 ans, Docteur en droit du marché commun, diplômé de l'Institut de droit des affaires de la faculté de droit de Paris et du centre universitaire d'Etude des Communautés Européennes, est également Conseiller du Commerce Extérieur de la France (Vice-président et Secrétaire-général de la Commission Commerce International des CCEF), Vice-président de la Commission commune CNPF/Comité français de la CCI des Investissements internationaux et Vice-président de la Commission des Réglementations douanières et commerciales du Comité français de la Chambre de Commerce Internationale.

Il est parallèlement Directeur-délégué à la Direction des Relations Economiques Internationales de la FIEEC.

11-17, rue Hamelin - 75783 PARIS Cedex 16 - France ☎ 01.45.05.70.89 - 01.45.05.70.52 - Télécopie 01.44.05.20.93 - International (33.1)

LE SIEPS

SES PREMIERS ADHÉRENTS (1996)



SON RÔLE

Le statut de cet organisme ainsi que les missions qui lui sont confiées lui permettent de se présenter vis-à-vis de l'administration française et des instances européennes non seulement comme une structure de diffusion de la réglementation et d'information des industriels mais aussi comme une force de proposition et d'expertise à leur disposition lors des négociations sur l'évolution de la réglementation. Il milite pour le développement d'une intelligence collective public/privé.

Les industriels français disposent ainsi d'un organisme capable, dans le domaine très spécifique de l'exportation des produits d'importance stratégique, de représenter leurs intérêts et de peser en particulier sur les réglementations qui leur sont imposées, à l'image de leurs homologues américains (ICOTT/Industry Coalition On Technology Transfert) ou japonais (CISTEC/Center of Information on Security Trade Control).

SES MISSIONS

Le SIEPS, porte-parole de ses adhérents, permet, grâce à une expertise reconnue, de :

- Sensibiliser les dirigeants sur les risques encourus, une des missions prioritaires du Syndicat,
- Porter à la connaissance des administrations concernées à Paris comme à Bruxelles, les difficultés rencontrées par les entreprises que le SIEPS a pu recenser et étudier,
- Construire un partenariat et une relation de confiance, particulièrement avec le Ministère des Finances (DGE/SBDU, Douane, etc.), les Ministères des Affaires Etrangères et de la Défense comme avec la Commission européenne, la Présidence de l'Union européenne et le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale(SGDSN).
- Assurer une veille journalière sur les réglementations nationales et internationales et leur diffusion auprès de ses adhérents (une moyenne de 200 informations diffusées annuellement après analyse de 30000 pages de journaux officiels français et européens).

QUELQUES RÉALISATIONS ENTRE 1995 ET 2015

Les propositions du SIEPS et ses interventions régulières auprès des pouvoirs publics ont pu aboutir à l'obtention d'avancées très significatives, telles que :



Consultation régulière du SIEPS pour la révision des listes de matériels soumis à un contrôle à l'exportation au sein des forums internationaux dédiés.



Obtention du **statut d'opérateur économique agréé**, c'est-à-dire des contrôles douaniers allégés pour la circulation de marchandises intracommunauté européenne, et des procédures facilitées et simplifiées.



Signature d'une convention de partenariat avec l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne dans le cadre de son Master 2 Pro Commerce international option Mondialisation, pour former les experts en contrôle d'exportation de demain. Enseignement délivré par des experts du SIEPS.



Acceptation du concept d'Entreprise certifiée pour les transferts intra-communautaires.



Poursuite de la **dématérialisation des procédures**, avec l'obtention du portail EGIDE au sein du SBDU.





Dialogue régulier avec les Services de la Commission européenne sur la mise en place de la réglementation communautaire mais aussi sur son évolution, et sa révision avec la Présidence de l'Union européenne.



Création d'un Bureau Unique pour la délivrance des licences d'exportation (SBDU), fluidifiant ainsi les échanges entre les différents services administratifs, et permettant une réduction des coûts et des délais.



Gratuité de certaines procédures, notamment dans le cadre du programme DELTA et de la connexion au Guichet Unique National (GUN).



Participation aux travaux de **BusinessEurope** y compris la présidence de sa Commission Export Control et au rapport **Doing Business** de la Banque Mondiale.



Dialogue étroit et permanent avec l'ensemble des administrations françaises sur les évolutions à apporter au contrôle d'exportation de produits stratégiques, à l'occasion de multiples évènements (conférences, missions interministérielles d'audit et de simplification, missions de la Cour des Comptes, consultations formelles et informelles, etc.).

LE SIEPS EN 2015

Spécialiste du contrôle d'exportation des produits à double usage, le SIEPS a une expertise reconnue auprès des administrations françaises et européennes

21 SOCIÉTÉS ADHÉRENTES ANCIENNETÉ 1à 20 ANS

MESSAGES CLÉS

REPRÉSENTER

LES ADHÉRENTS ET DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS

ASSURER

UNE VEILLE JOURNALIÈRE SUR LES
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES ET
INTERNATIONALES ET LEUR DIFFUSION
AUPRÈS DES ADHÉRENTS

PROMOUVOIR

UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE

CONSTRUIRE

UN PARTENARIAT ET UNE RELATION DE CONFIANCE

SENSIBILISER

LES DIRIGEANTS SUR
LES RISQUES ENCOURUS

PORTER

LES MESSAGES ESSENTIELS ET
DEMANDES DES ADHÉRENTS AUPRÈS
DES ADMINISTRATIONS FRANÇAISES
ET EUROPÉENNES

MEMBRES DU BUREAU



Dominique LAMOUREUX

Président
SIEPS

THALES



Sandro ZERO

Vice-Président Secrétaire

SIEPS





Amaud TRILLARD
Vice-Président Trésorier
SIEPS





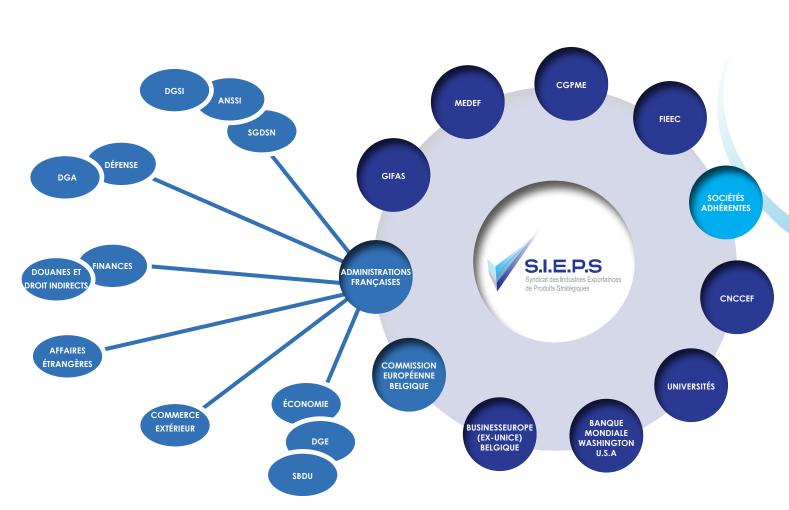
Philippe GUIBERT

Délégué Général

SIEPS



ENVIRONNEMENT ET CERCLES D'INFLUENCE















































Votre contact:

Philippe GUIBERT - Délégué Général

Tel: 01 45 05 70 56

Courriel: pguibert@fieec.fr

17 rue de l'Amiral Hamelin - 75016 PARIS